

Florent CHOLAT
Maire de CHAMPAGNIER
Conseiller métropolitain délégué
Grenoble Alpes Métropole
Les membres du conseil municipal
Le personnel communal

vous souhaitent de

Bonnes Fêtes de fin d'année



ELECTIONS CNRACL

INFORMATION À DESTINATION DES RETRAITÉS DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CNRACL)

Les élections de vos représentants au conseil d'administration auront lieu du 1^{er} au 15 mars 2021.

La mairie met à disposition du public, sur son tableau d'affichage, la liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant à CHAMPAGNIER et admis à la retraite au 1^{er} septembre 2020 ainsi que les instructions utiles au vote.

En cas d'anomalie constatée sur cette liste, vous pouvez :

Consulter le site www.cnracl.retraites.fr rubrique « nous connaître », sous rubrique « Elections » ;

- Téléphoner) 05 57 57 91 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

DENEIGEMENT

Pour que le déneigement s'effectue dans les meilleures conditions, pensez à tailler vos haies et vos arbres. N'oubliez pas que le stationnement de vos véhicules le long des voies est souvent gênant. Par sécurité pour les hommes et le matériel, des secteurs pourraient ne pas être déneigés ! ...

Pour rappel

Le déneigement de sa porte est de la responsabilité de chacun.

Le déneigement de la RD est de la responsabilité des services de la Métro depuis mars 2017.

Le déneigement des voiries communales est de la responsabilité de la commune.

L'ordre d'intervention prévoit en priorité le déneigement des accès aux services publics (école, mairie, 4 Vents), ensuite les rues principales, enfin les voiries publiques.



Les services techniques aident également au déneigement du trottoir devant le domicile des personnes âgées (plus de 70 ans) une fois les axes principaux dégagés.

Un simple appel en mairie permet d'identifier les urgences.

L'équipement de son véhicule est également de la responsabilité des conducteurs

FERMETURE DE LA RD 64 « ROUTE NOUVELLE »

Dans le cadre des travaux de réfection de l'entrée de la ZAC du Saut du Moine, la RD 64 sera fermée à partir du 11 janvier 2021 pour 4 semaines.

OBSERVATION RIVERAINS

Ci-dessous, le lien qui vous permettra de signaler toutes mauvaises odeurs « goudron » à la COLAS

[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=k-](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=k-ALvq2iTES-)

[ALvq2iTES-](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=k-ALvq2iTES-)

[T2VYm6Dvu_H0RpuH4_SZBhJz2JIBbmMxUNDkzTjVCQVhHMTNYWFA3NIYzQURZMVdSOC4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=k-ALvq2iTES-T2VYm6Dvu_H0RpuH4_SZBhJz2JIBbmMxUNDkzTjVCQVhHMTNYWFA3NIYzQURZMVdSOC4u)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

s'organise pour que vous puissiez continuer à lire !

Il est désormais possible de consulter et réserver des ouvrages de la bibliothèque en ligne.

Pour cela, il convient de se connecter sur

www.bibliotheque-champagnier.fr

Votre identifiant correspond aux 4 derniers chiffres de votre carte lecteur.

Votre mot de passe est composé de 4 chiffres, correspondant au jour et mois de naissance : XXXX

La barre de navigation vous permet de faire une recherche avancée ou par genre et support.

Il y a également la liste des nouveautés.

Les infos pratiques vous informent sur le règlement.

En cas de problème, merci de contacter la bibliothèque par mail ou téléphone pendant les horaires d'ouverture.

bibliotheque@champagnier.fr / [04.76.99.83.72](tel:04.76.99.83.72)

La mairie de CHAMPAGNIER offre à tous les Champagnards la gratuité pour la première année d'inscription à la Bibliothèque.



HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi 17h30 à 20 h30
Mercredi 10h à 12h et de 15h à 19h
Vendredi 16h30 à 19h

Pendant les vacances scolaires de Noël, la bibliothèque sera fermée.

LA COMMUNE DE CHAMPAGNIER N'EST PAS UNE DECHETERIE !

Depuis plusieurs mois notre village est victime de dépôts sauvages de gravats et de déchets inacceptables. Ces dépôts sont une véritable nuisance pour notre environnement mais aussi une menace pour notre sécurité (accidents de voitures, mauvaise accessibilité des secours...)

L'abandon de déchets par un particulier transportés en véhicule est passible d'une amende d'un montant maximum de 1 500 € (3 000 € en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.

L'abandon de déchets par une entreprise est, lui, passible de 2 ans de prison et/ou de 75 000 € d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.



Nous rappelons l'existence d'un réseau de 21 déchèteries métropolitaines accessibles au public sans réservation :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/271-je-cherche-une-decheterie.htm>

Les entreprises doivent en revanche se tourner vers le réseau des déchèteries professionnelles dont la liste est également disponible sur le site de Grenoble Alpes Métropole.

Ensemble soyons responsables et vigilants pour préserver notre village, la beauté de nos paysages et protéger nos habitants !

RECENSEMENT DE LA POPULATION



La campagne 2021 de recensement de la population qui devait se tenir à CHAMPAGNIER du 21 janvier au 20 février est **annulée et reportée à 2022**. En effet, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021



Journal d'information
Flash Info
DECEMBRE 2020

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER
Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
Crédit photos Commune, Mairie
Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Marie-Lise ALLEMAN, Véronique REVOL

